

ANNEXE 4 - SPORT SANTE

Le Plan Régional Sport Santé Bien-Etre Bourgogne Franche-Comté a été signé le 1er juillet 2016 par le Directeur Régional et Départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le Directeur Général adjoint de l'agence régionale de santé. Il est consultable sur le site internet de la DRDJSCS (sport/sport santé).

Dans la cadre de ce plan, les actions pouvant être soutenues par le CNDS sont celles qui répondent aux critères de recevabilité ci-dessous.

Critères de recevabilité des projets : Toute action régulière qui contribue :

- à renforcer le capital santé de chacun,
- à promouvoir le sport pour lutter contre l'insuffisance ou l'absence d'activité physique et ses conséquences sur la santé,
- à prévenir le dopage et les conduites dopantes.

POUR INFORMATION

Définition des types de prévention (Organisation mondiale de la santé) :

- **Prévention primaire:** actes intervenant avant l'apparition d'une maladie chronique, sur un public sain, pour en éviter la survenue.
- **Prévention secondaire:** actes intervenants dans les suites du dépistage d'une maladie ou de ses facteurs de risque afin d'en éviter l'évolution.
- **Prévention tertiaire:** actes portés auprès d'un public malade afin de réduire les risques de complication, récidive, rechutes ou invalidité.

Les orientations régionales 2018 dans ce cadre sont :

- Valoriser les actions en faveur de la prévention primaire,
- Soutenir l'information ou la sensibilisation des acteurs sur le volet prévention du dopage et des conduites dopantes,
- Développer les actions structurantes permettant de faire le lien entre les professionnels de la santé et du sport (dispositif réseau régional sport santé, coordination locale sport santé, etc.),
- Favoriser l'émergence ou la consolidation d'actions à l'attention de publics cibles.

Eligibilité des actions :

I) Pour les actions menées afin de renforcer le capital santé de chacun :

* Concernant les publics, les projets recevables doivent permettre la mise en place d'activités physiques et sportives visant toutes personnes présentant une insuffisance ou absence d'activité physique. Les actions relevant des programmes « sport santé » des fédérations sportives font parties de ces projets.

* Concernant les associations, les créneaux proposés doivent répondre :

=> de manière obligatoire :

- à une périodicité de minimum 1 fois par semaine,
- à une qualification spécifique au sport santé de l'éducateur. (Les formations des programmes « sport santé » des fédérations sportives peuvent répondre à ce besoin de formation complémentaire),
- à une taille de groupe réduite et adapté à la pratique.

=> de manière optionnelle

- à la mise en place d'un parcours tendant progressivement et si possible à la mixité des publics ;
- à la mise en place d'une fiche de liaison formalisant l'évaluation de la condition physique de la personne par l'éducateur qualifié ainsi que l'activité physique de la personne au quotidien ;
- à une évaluation régulière de la condition physique de la personne par la mise en place de tests adaptés.

II) Pour les actions menées entrant dans le cadre d'un des trois dispositifs suivants :

- le Parcours d'Accompagnement pour la Santé (PASS) ;
- le dispositif Activ santé ;
- le dispositif Pass'sport Forme, dépendant du Réseau de Prévention et de prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RéPPOP).

* Concernant les publics, les projets recevables doivent permettre la mise en place d'activités physiques et sportives visant toutes personnes présentant une insuffisance/absence d'activité physique et porteuses de maladies chroniques, ou de facteurs de risque, ou en situation de précarité, ou en perte d'autonomie.

Contacts

Comme pour toute demande de subvention CNDS, les dossiers doivent parvenir au service territorialement compétent correspondant au siège social de votre association (DDCS/DDCSPP ou DRDJSCS)

Coordonnées des référents sport santé en Bourgogne Franche Comté

Médecin conseiller :

Jean Luc GRILLON - 03 80 68 39 53 et 06 89 24 49 70 / jean-luc.grillon@drjscs.gouv.fr

Cheffe de projet du réseau sport santé Bourgogne-Franche-Comté : www.rssfbc.fr

Marie Lise THIOULET - 03 81 48 36 52 et 06 16 06 16 83 / marie-lise.thiollet@rssfbc.fr

Coordonnateur régional :

DRDJSCS BFC: Raphaël MEISS – conseiller d'animation sportive 03 81 21 60 20 / raphael.meiss@drjscs.gouv.fr

Référent départementaux :

DDCS Côte d'Or: Audrey MARTIN : 03 80 68 30 97 / audrey.martin@cote-dor.gouv.fr

DDCS PP Doubs: Laurent MONROLIN : 03 63 18 50 58 / laurent.monrolin@doubs.gouv.fr

DDCSPP Jura: Patrick EBEL: 03 63 55 83 42 / patrick.ebel@jura.gouv.fr

DDCS PP Nièvre: Ingrid FEVRE : 03 58 07 20 26 / ingrid.fevre@nievre.gouv.fr

DDCS PP Haute Saône: Delphine GENTILE : 03 84 96 17 22 / delphine.gentile@haute-saone.gouv.fr

DDCS Saône et Loire: Yan MEYER : 03 58 79 32 49 / yan.meyer@saone-et-loire.gouv.fr

DDCS PP Yonne: Anne VIRTEL : 03 86 72 69 86 / anne.virtel@yonne.gouv.fr

DDCS PP Territoire de Belfort: Michel GUEDOT : 03 84 21 98 94 / michel.guedot@territoire-de-belfort.gouv.fr